



OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER STATUT : TEMPS PLEIN - TEMPORAIRE 40 HEURES/SEMAINE

Située dans la MRC les Pays d'en Haut, avec une population de près de 5 000 résidents, dont plus de 3 300 sont permanents, la Municipalité de Piedmont se distingue par ses vastes espaces naturels qui occupent plus de 22% de son territoire, dont la Réserve naturelle Alfred-Kelly qui est d'une beauté peu commune.

Jouissant d'un emplacement exceptionnel, à seulement 60 km de Montréal, la Municipalité de Piedmont est essentiellement résidentielle et offre un milieu de vie paisible, mais aussi très dynamique. Traversée par la sinueuse Rivière-du-Nord ainsi que par le Parc Linéaire « Le P'tit Train du Nord » qui accueille des milliers d'usagers tout au long de l'année, Piedmont permet la pratique de nombreuses activités de plein air, comme le golf, la randonnée pédestre, les sports de glisse et la raquette.

Municipalité en pleine croissance, Piedmont mise notamment sur la qualité de vie, la préservation des paysages et le développement d'un milieu de vie en symbiose avec la nature.

DESCRIPTION

Sommaire des responsabilités

Relevant du Directeur du service des travaux publics et des services techniques et du responsable horticulture, le journalier aux travaux publics aura à accomplir différentes tâches inhérentes au département de l'horticulture. Notamment, le journalier est appelé à faire de l'arrosage (70%) des travaux horticoles (30%) et des opérations ne nécessitant pas d'être détenteur d'un permis de conduire de classe 3.

Principales responsabilités hivernales

- Arroser les différents végétaux;
- Effectuer différents travaux horticoles, de la préparation du sol à l'entretien des différents emplacements;
- Effectuer l'entretien préventif saisonnier des éléments horticoles et arboricoles;
- Entretien des parcs et espaces verts municipaux;
- Nettoyer, désherber et préparer les platebandes;
- Préparer et amender les sols et terreaux, faire le repiquage et la mise en pot des plantes et les travaux de plantation;
- Épandre le paillis, la terre, compost, engrais;
- Élaguer et tailler les arbustes, les haies pour améliorer et favoriser la croissance;
- Utiliser et entretenir des petits moteurs; taille-haies, souffleurs, etc.;
- De façon non limitative, effectuer toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.



EXIGENCES

- Permis de conduire classe 5 valide;
- Expérience dans le domaine des travaux publics;
- Connaissance en matière de santé et sécurité au travail.

ATOUTS

- Permis de conduire classe 3 valide;
- Formation de tout genre (espace clos, arrimage, tranchée, excavation, signaleur).

APTITUDES ET QUALITÉS RECHERCHÉES

- Être polyvalent, autonome, responsable et savoir respecter les échéanciers;
- Avoir une bonne condition physique;
- Démontrer des habiletés dans le travail d'équipe et de collaboration;
- Avoir une bonne dextérité manuelle;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Avoir un bon jugement;
- Sens des responsabilités.

RÉMUNÉRATION

L'échelle salariale de la fonction est la suivante (au 1^{er} mai 2023):

Échelon	Taux horaire
1	20,93 \$
2	22,26 \$
3	23,56 \$
4	24,88 \$
5	26,18 \$

HORAIRE DE TRAVAIL

Les conditions de travail et de rémunération sont fixées à la convention collective. La semaine de travail est de 40 heures. L'horaire régulier est du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30 et le vendredi de 7h00 à 12h00. La période de dîner est de 45 minutes.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae avant le vendredi 3 mai 2024, par courriel à emploi@piedmont.ca.

L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte.